

# RESPONSABILITÉ DES ANIMATEURS CONCERNANT LES EMPRUNTS DE CD.

Malgré un contrôle assez efficace des emprunts de disque compact, il y a tout de même quelques accidents de parcours... C'est pour cette raison que cette année, vos amies les disquaires tentent un plan d'action encore plus efficace. Tous et chacun doivent s'y soumettre sous peine de perdre leur émission.

Moi, ancien et nouvel animateur, Je m'engage vis-à-vis les membres du comité de CRSL à rembourser ou à remplacer les cd ou vinyl disparus ou brisés, dont je me porte volontairement et totalement responsable par le biais de la feuille d'emprunt.

Signature *Eric Pflum* ..... Date *1<sup>er</sup> oct. 96* .....

PS. Cette feuille sera inclus à votre dossier individuel d'émission. Il faut bien comprendre que c'est à votre avantage que l'impossible soit fait afin de préserver la petite mine d'or que CRSL met à votre disposition...